

NOTE D'INFORMATION du 27 AOÛT 2020

**LE PORT DU MASQUE DE PROTECTION PEUT ÊTRE
SOURCE D'INFECTION DE LA PEAU :
COMMENT LIMITER LES DÉSAGREMENTS ?**

(sous réserve des évolutions possible à compter de la date d'édition)

Le port du masque, qu'il s'agisse d'un masque chirurgical ou en tissu peut présenter, occasionnellement et dans **le cadre d'utilisation prolongée**, des effets indésirables sur la peau :

- Rougeurs,
- Irritations,
- Sècheresse,
- Acné,
- Démangeaisons,

Les irritations sont généralement situées aux points de contact peau – masque, que l'on trouve au niveau du nez, haut des joues, menton et arrière des oreilles.

Il est donc important de rappeler aux agents de surveiller et anticiper l'apparition de ces éventuels effets indésirables pour vous permettre d'agir et de garantir le maintien de la protection face au COVID.

1 – LES PRINCIPAUX CONSEILS PREVENTIFS POUR LIMITER LES EFFETS SUR LA PEAU

- Avant de mettre le masque, bien nettoyer sans friction trop importante sa peau avec un produit non agressif au PH neutre (savon très doux...).
- Sécher en tapotant, en limitant les étirements, et les frottements de la peau.
- D'une manière générale, éviter les cosmétiques parfumés avec conservateurs et parabènes (produits doux).
- Contrôler la qualité du masque avant de l'utiliser (points de couture défectueux, odeur/couleur anormale, taille inadaptée, présence humidité excessive...)
- Aérer sa peau dès que possible en respectant les consignes de prévention COVID;
- Le soir, ne pas oublier de bien nettoyer sa peau et de l'hydrater.
- N'oubliez pas de boire de l'eau
- Respecter les durées d'utilisation des masques indiquées par le fabricant (*rappel : durée d'utilisation de 4 à 8 h par masque suivant leur type et les indications du fabricant*)
- En cas de masques réutilisables, respecter les consignes de lavage et de désinfection selon les instructions du fabricant
- Remplacer les masques usagers et/ou en mauvais état
- Vérifier et modifier les conditions de travail si possible (planning de travail permettant affectation local individuel fermé de travail, avec horaires sur les périodes moins chaudes, amélioration système de régulation température et ventilation des locaux...)
- Observer sa peau pour éviter apparition effets indésirables et les prévenir. Signaler le plutôt possible à votre supérieur hiérarchique, toute apparition d'effets indésirables liés au port des masques (pour étudier si besoin les possibilités remplacement/substitution du masque en cause...).

2 - QUE FAIRE SI UN AGENT PRÉSENTE DES PROBLEMES CUTANÉS ?



Informez votre responsable,

- Identifier le lot de provenance du masque concerné
- Décrire les problèmes cutanés
- Signaler auprès du médecin de prévention l'incident pour lui permettre de vous assister et vous conseiller dans le cadre de cette démarche.

Le service reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez nous contacter si besoin par du courriel : accueil@cdg24.fr